



INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 241-2026
VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N°166-
2016 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RÉSIDENTIELLE DANS LE
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ET MODIFIER LES USAGES
AUTORISÉS DANS LA ZONE R-5**

AVIS PUBLIC, est, par la présente donnée par la soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 9 juin 2026, le conseil de la Municipalité d'Inverness a adopté le règlement numéro 241-2026.

L'objet du règlement vise à agrandir la zone résidentielle R-5 et d'y permettre des usages résidentiels multilogements. Le plan de la zone R-5 après modification est présenté à la page 2.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau municipal situé au 1799, rue Dublin, Inverness aux heures normales d'ouverture du bureau ou sur le site internet www.invernessquebec.ca.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Inverness, ce 1^{er} jour de septembre 2026.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal, le 1^{er} jour de septembre 2026.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière



INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

APRÈS LA MODIFICATION



1799, rue Dublin, Inverness, QC G0S 1K0 · Tél. : 418 453-2512

Info@invernessquebec.ca · www.invernessquebec.ca